

COMMENT DEVENIR PILOTE ?



Pourquoi apprendre à piloter ?

- en faire un métier : pilote civil ou militaire
- disposer d'un moyen de transport personnel, individuel rapide et adapté
- exercer une activité sportive : voltige, rallye aérien, pilotage de précision
- voyager avec ses amis, le week-end ou en vacances
- survoler de merveilleux paysages et redécouvrir la géographie
- faire ressurgir les vestiges archéologiques uniquement visibles d'en haut
- se distraire loin du stress quotidien
- satisfaire le plus vieux rêve de l'humanité

Quelles que soient vos motivations, l'AERO-CLUB-LANGROIS est prêt à vous accueillir pour vous accompagner dans cet apprentissage

L'AERO-CLUB-LANGROIS est une école de pilotage certifiée DTO (Declared Training Organisation). Certification Européenne

ETRE ELEVE PILOTE

Votre carrière de pilote débute par un apprentissage sous le contrôle d'un instructeur qualifié. Vous devez acquérir des connaissances théoriques et pratiques formant un ensemble dont tous les éléments sont liés.

Votre charge de travail augmentera au fur et à mesure que vous avancerez dans votre formation.

Qui est votre instructeur ?

C'est un pilote qui a acquis sa qualité d'enseignant à l'issue de stages effectués dans des Centres de Formation d'Instructeurs de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Son rôle est essentiellement celui de guide. Il vous fera découvrir, analyser puis maîtriser les différentes phases du pilotage d'un avion. Il a une longue expérience pratique et pédagogique.

De quelle manière allez-vous progresser ?

Pour la majorité des élèves pilotes, les progrès suivent une courbe qui n'est pas linéaire et qui comportent plusieurs phases :

- la première représente des progrès rapides qui vous apporteront beaucoup de satisfactions.
- la seconde correspond au phénomène de la mise en mémoire durable de ce que vous découvrez
- la troisième est la période de maturation de votre apprentissage, c'est aussi le retour d'une grande satisfaction

Pour conclure, nous attirons votre attention sur la nécessité d'organiser votre apprentissage dans le temps, à la fois en fonction de vos disponibilités et de vos finances, mais de manière régulière et fréquente. Evitez de changer d'instructeur, seuls ceux qui vous forment, connaissent votre progression et sont à même de vous éviter de perdre du temps.

Lorsque votre apprentissage sera terminé, vous devrez apprécier à tout moment, vos connaissances, vos limites, votre équilibre physique et psychologique, ceci afin de conserver les performances minimales qui garantiront votre sécurité, celle de vos passagers et celle des tiers au sol.

COMMENT DEVENIR PILOTE ? (suite)



QUEL TYPE DE BREVET CHOISIR ?

Il existe actuellement, en France, deux types de brevets de pilote avion :

- le Brevet de Base LAPL
- le Brevet de Pilote Privé ou PPL(A) (titre européen) et LAPL(A) version allégée du PPL

LE BREVET DE BASE LAPL

Le brevet de base LAPL, s'adresse à tous à partir dès l'âge de 16 ans et permet :

- D'agir en tant que commandant de bord (PIC), en vol local dans un rayon maximal de 25 NM centré sur l'aérodrome de référence mentionné sur l'ABL, sans rémunération, sans passager, en exploitation non-commerciale,
- De voler sur tout avion monomoteur à pistons (terrestre) ou « Touring Motor Glider » (TMG), du modèle et de la variante mentionnés sur l'ABL, ayant une masse maximale certifiée au décollage ne dépassant pas 2000 kg.
- De voler sur territoire national de la République Française et sur des aéronefs immatriculés en France.
- D'accéder à un ou des aérodromes de dégagement à condition qu'une ou plusieurs reconnaissances du ou des aérodromes concernés aient été effectuées avec un instructeur de vol FI(A)

Des autorisations additionnelles peuvent être délivrées pour étendre le domaine de vol. :

- L'accès à des aérodromes spécifiés: Le responsable pédagogique de l'organisme de formation ou son délégué peut délivrer cette autorisation additionnelle après que l'élève-pilote a effectué en double-commande une ou plusieurs reconnaissances des itinéraires et des procédures associées avec un instructeur de vol FI(A). Les aérodromes spécifiés sont situés dans un rayon de 25 NM centré sur l'aérodrome de référence mentionné sur l'ABL.
- L'emport de passagers: Le responsable pédagogique de l'organisme de formation ou son délégué peut délivrer une autorisation d'emport de 3 passagers maximum, dans un rayon de 25 NM centré sur l'aérodrome de référence mentionné sur l'ABL, si l'élève-pilote a:
 - effectué, depuis la délivrance de l'ABL, 10 heures de vol en tant que PIC sur avion ou TMG,
 - suivi une sensibilisation dédiée à l'emport de passagers.

Les conditions d'obtention du Brevet de base LAPL sont :

- avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé.
- totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 20 atterrissages en tant que pilote seul à bord sous supervision d'un instructeur de vol avion FI(A),
- Des connaissances théoriques :
 - Soit un Brevet d'Initiation Aéronautique de moins de 36 mois,
 - Soit un théorique LAPL(A) ou PPL(A) de moins de 24 mois,

- Soit un Brevet de Base théorique de moins de 24 mois, obtenu avant le 1er janvier 2020
- avoir 16 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet ;

Ceci est la réglementation, c'est-à-dire le minimum exigé. Dans la pratique, vous devrez prévoir le double en ce qui concerne les heures : 10 à 12 heures de vol en double commande et 6 à 8 heures en solo. L'épreuve en vol est contrôlée par l'instructeur qui a formé le candidat.

LE BREVET DE PILOTE PRIVE : PPL (*Private Pilot Licence*)

La licence de pilote privé (titre européen appelé PPL) permet de voyager et d'emporter, sans rémunération, des passagers, sans limitation de distance.

Les conditions d'obtention sont :

- avoir accompli au minimum 45 heures de vol ;
- totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé ;
- avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence ;
- subir avec succès les examens théoriques et pratiques prévus par arrêtés ;
- avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé.

Là encore, prévoyez plutôt 70 heures de vol au total, dont des vols comportant de la maniabilité, des vols de navigation, et, au minimum une navigation en solo de 270 km avec atterrissages sur 2 aérodromes différents.

COMMENT DEVENIR PILOTE ? (suite)



L'AVION

L'avion utilisé pour apprendre à piloter n'est pas dédié uniquement à l'école de pilotage. C'est également à son bord que vous emmènerez vos premiers passagers et ferez vos « armes ».

Cet avion est un **DR-400 immatriculé F-GKRX** ; il a été construit par la Société APEX de DIJON et son moteur est un **LYCOMING de 160 CV**. C'est un $\frac{3}{4}$ places qui vole à 200 km/h avec une autonomie de 3 heures 30.

De toute façon, quelque soit l'appareil, c'est sur votre application personnelle et la rigueur de votre instructeur que reposera le sérieux et la réussite de votre formation.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE THEORIQUE

Le certificat est obligatoire pour se présenter aux épreuves pratiques mais pas nécessaire pour démarrer l'instruction. Le certificat est obtenu après avoir satisfait aux épreuves de l'examen théorique. Celui-ci se présente sous la forme d'un questionnaire à choix de réponses multiples (QCM). Il est composé de 5 épreuves :

- réglementation : 1h
- connaissances générales de l'aéronef, mécanique de vol : 2h
- performances en vol et préparation, navigation, météorologie et procédures opérationnelles : 2h
- performances humaines et leurs limites : 0h30
- communications, radiotéléphonie.

Pour être reçu, il faut obtenir 75% des points par épreuve. Toutes les 5 épreuves doivent être réussies dans une période de 12 mois (*il y a en principe une session chaque mois*). L'élève pilote a alors 2 ans pour obtenir son brevet ; au-delà des deux ans, il devra repasser l'examen.

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

La qualification de Classe Monomoteur est valable 2 ans quel que soit l'âge du pilote. Elle est indépendante de la validité du certificat médical.

Pour proroger la qualification de classe, encore valide, il faut dans les 12 derniers mois précédant la validité :

- 12 heures de vol (10 heures pour le brevet de base)
- 12 atterrissages et 12 décollages
- 1 heure de vol minimum avec un FI (instructeur de vol avion)

Si vous n'avez pas les conditions d'expérience, mais que votre qualification de classe ou licence est encore valide :

- un contrôle de compétence avec un FE (examineur de vol avion)

Vous voulez renouveler votre qualification de classe ou licence périmée :

- un contrôle de compétence avec un FE (examineur de vol avion)

COMMENT DEVENIR PILOTE ? (suite)



QUESTIONS PRATIQUES

L'examen théorique est à passer au district aéronautique dont dépend votre aéro-club.

Pour passer votre visite médicale près d'un médecin agréé, le plus proche autour de Langres, mais il n'est pas le seul dans la région.

- Mr le Dr Didier SOUMAIRE – 5 rue Félix Faure à CHALINDREY tél : 03 25 88 90 05
- Mr le Dr Gilles SIMON : 37 Rue M. De Lattre de Tassigny 52100 SAINT-DIZIER tel : 03.25.56.32.33

Uniquement sur rendez-vous.

TARIFS – ECOLE DE PILOTAGE

Donnés à titre indicatif, susceptible de modification sans préavis, et, compte tenu d'une moyenne d'heures :

Brevet de Base (BB) et Brevet de pilote privé (PPL)

Tarifs 2020

| | |
|---|----------------|
| Cotisation Club | 160 € |
| Licence Fédérale FFA + Assurance + abonnement Info Pilote | 116 € |
| Pour le théorique e-learning MERMOZ | 75 € à 340 € |
| Manuel du pilote | Compris Mermoz |
| Casque environ | Prêt club |
| Carte de navigation aéro. 1/500000 ^{ème} | Prêt club |
| Carnet de vol : 4 photos d'identité Timbres Certificat médical d'aptitude Copie carte d'identité ou passeport | 30 € |

Heures de vol DR 400 – F-GKRX

Tarif : 127 € pour 60 Minutes

Prévoir défraiements de l'instructeur : 32 € pour 60 minutes

COMMENT DEVENIR PILOTE ? (suite)



EXEMPLES :

Brevet de Base LAPL ou équivalent

| | |
|----------------------------------|----------------|
| A l'inscription prévoir au total | 500 € |
| 20 heures de vol à 127 € | 2 540 € |
| Instruction 32 € *20 h | 640 € |
| TOTAL | 3 680 € |

PPL (a) :

| | |
|---|-----------------|
| A l'inscription (mais si vous étalez sur 2 ans prévoir 350 € la 2 ^{ème} année) | 500 € |
| 60 heures de vol à 127 € | 7 620 € |
| Instruction / 32 € * 60 h | 1 920 € |
| TOTAL | 10 040 € |

Pour voler moins cher : Il existe des bourses fédérales pour aider au financement des brevets des – 21 ans jusqu'à 2400 € pour le PPL(A) (lâcher + BB avec BIA + PPL(A))

Le club offre 1 heure de vol à l'obtention du Brevet de Pilote Privé PPL(A)

CONTACTEZ-NOUS

- par téléphone au club : 03 25 84 70 24
- par téléphone Loïc HOUART : 06 10 50 87 44
- par téléphone Francis BADER : 06 74 49 61 95
- par Email : aero.club.langrois@orange.fr